

Les gens qui n'accomplissent pas la prière seront-ils, certainement, au nombre des habitants de l'enfer, même s'ils ? ont fait de nombreuses œuvres bonnes

<"xml encoding="UTF-8?>

Question



Les gens qui n'accomplissent pas la prière seront-ils, certainement, au nombre des ? habitants de l'enfer, même s'ils ont fait de nombreuses œuvres bonnes

Résumé de la réponse

Conformément aux enseignements de notre religion, la prière (la salat) est le premier acte de dévotion prioritaire, parmi les actes religieux. Si la prière de l'homme est acceptée, ses autres actes de dévotion, autrement dit ses autres pratiques religieuses, aussi seront acceptés. Par ailleurs, il y a des versets coraniques dans lesquels, il est précisé, clairement, que quiconque accomplit une œuvre bonne d'un poids insignifiant, il en recevra la récompense. Toujours selon ces versets, si le bien, accompli par l'homme l'emporte, dans la balance, sur le mal qu'il a commit, il sera au nombre des gens du salut, même s'il n'a pas accompli la prière. Il est à noter que l'abandon de la prière peut s'expliquer par deux raisons, la négation de l'une des pratiques religieuses, ou la négligence et la paresse, le premier cas aura, certainement, comme . châtiment, le feu de l'enfer, le deuxième cas est différent

: En guise de réponse, nous expliquons, tout d'abord, certains points

Comme nous le savons, tous, la prière est le premier acte de dévotion, ayant une importance primordiale, dans nos actes religieux. Pour mieux dire, après les principes fondamentaux de la religion (Oussoul ud-din), et lorsqu'on passe aux branches de la religion (Furū al-Dīn), la prière est le plus important acte, et à tel point qu'elle est présentée comme le pilier de la religion. Il est dit, également, que si la prière de l'homme est acceptée, ses autres actes de dévotion et pratiques religieuses seront acceptées. 1[1] la prière occupe une place primordiale dans les pratiques religieuses, et son abandon n'est conseillé dans aucune circonstance. La prière cristallise la soumission à Dieu et Satan se voit porter préjudice par la prière, car il désobéit à .l'Ordre de Dieu et refusa de se prosterner devant Lui

Conformément aux enseignements de notre religion, la prière (la salat) est le premier acte de dévotion et d'adoration, parmi les actes religieux. Si la prière de l'homme est acceptée, ses autres actes de dévotion aussi seront acceptés. Par ailleurs, il y a des versets coraniques dans lesquels, il est précisé, clairement, que quiconque accomplit une œuvre bonne d'un poids insignifiant, il en recevra la récompense. Toujours selon ces versets, si le bien, accompli par l'homme l'emporte, dans la balance, sur le mal qu'il a commit, il sera au nombre des gens du .salut, même s'il n'a pas accompli la prière

Le noble coran dit : « Ensuite, Nous l'avons ramené au niveau le plus bas, sauf ceux qui croient et accomplissent les bonnes œuvres : ceux-là auront une récompense jamais interrompue ». 2[2] Ce verset indique que ceux qui accomplissent d'œuvres bonnes, seront récompensés. L'accomplissement de la prière est, certes, l'une de ces œuvres bonnes, mais il y en a d'autres, également. Or, compte tenu de ce que l'on vient d'expliquer, la prière a de nombreux avantages et elle est très profitable aux gens, car elle l'un des meilleurs de se rapprocher de Dieu pour obtenir Son agrément et implorer Son pardon. Donc, ceux qui n'accomplissent pas la prière, se privent de tous ces bienfaits et ces avantages. Cela étant dit, Dieu dit qu'Il pardonnera tous les péchés, même celui de la mécréance, si l'homme finit par se

repentir. Par conséquent, l'on ne peut pas dire, avec certitude, que la prière est le critère de l'entrée au paradis. l'on ne peut dire, non plus, que tous ceux parmi les gens qui n'accomplissent pas la prière seront au nombre des habitants de l'enfer, même s'ils .accomplissent de nombreuses œuvres bonnes

Il est à noter que l'abandon de la prière peut s'expliquer par deux raisons, la négation de l'une des pratiques religieuses, ou la négligence et la paresse, le premier cas aura, certainement, comme châtiment, le feu de l'enfer, le deuxième cas est différent. Nous estimons qu'il vous sera utile d'étudier la réponse 375 pour avoir plus d'information sur le second cas, c'est-à-dire .l'abandon de la prière à cause de la négligence et de la paresse

.Kolayni, Kafi, t.2, p. 268, Dar ul-Kutub Al-Islamiya, Téhéran, 1986 [1]

.La sainte sourate 95, les versets 5 et 6 [2]